

Sur la proposition de M. Slaght, il est résolu que le paragraphe (2) de la clause 5 soit amendé en insérant les mots *ou son épouse, son enfant, son frère, sa sœur, son père ou sa mère* après le mot *il* à la ligne 28; et en ajoutant les mots *ou dont il est actionnaire* au début de la ligne 29.

La clause 5 modifiée et les clauses 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont adoptées.

M. McNevin propose que la clause 15 soit modifiée en insérant les mots *de l'avis du Conseil* après le mot *pas* à la ligne 40.

Il s'ensuit une discussion.

Sur la proposition de M. Slaght, il est résolu que le Comité recommande que le quorum soit réduit de 15 à 10 membres, et que l'Ordre permanent (63) (1) (d) soit suspendu sous ce rapport.

A une heure de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à quatre heures.

#### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A quatre heures de l'après-midi, la séance est reprise sous la présidence de M. Moore.

*Présents:* MM. Blackmore, Cleaver, Coldwell, Edwards, Fraser (*Northumberland*), Graham, Gray, Jackman, Jean, Kinley, McCann, McGeer, McGibbon, McIlraith, McNevin (*Victoria, Ont.*), Maybank, Moore, Perley, Ryan, Slaght, Tucker.

Le Comité poursuit la discussion de la motion de M. McNevin ayant pour but de modifier la clause 15 du bill n° 7.

Le Comité s'ajourne à six heures pour se réunir de nouveau le jeudi 3 août à 11 h. 30 du matin.

Le JEUDI 3 août 1944.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à 11 heures 45 du matin, sous la présidence de M. Moore.

*Présents:* MM. Authier, Black (*Cumberland*), Blackmore, Blair, Cleaver, Edwards, Fraser (*Northumberland*), Graham, Gray, Hazen, Jackman, Jean, Kinley, McCann, McGeer, McNevin (*Victoria, Ont.*), Maybank, Mayhew, Moore, Perley, Picard, Ryan, Slaght, Tucker.

*Sont aussi présents:* L'hon. J. L. Ilsley, K.C., ministre des Finances; le Dr W. C. Clark, C.M.G., sous-ministre des Finances; M. Graham F. Towers, C.M.G., gouverneur de la Banque du Canada; M. C. S. Tompkins, inspecteur général des banques.

L'étude de la proposition de M. McNevin à l'effet d'amender la clause 15 du bill n° 7 se poursuit.

A 1 heure 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi 4 août, à 11 heures 30 du matin.